



Règlement

LA BELLE DE PALAVAS LES FLOTS 2018

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Article 1 – La Belle de Palavas-les-Flots

La Belle de Palavas-les-Flots est un événement festif, non compétitif (pas de chronomètre, pas de classement, pas de barrières horaires), dont l'objectif est de se mobiliser et récolter des fonds pour la LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE l'HERAULT.

Article 2 – Organisateur

La Belle de Palavas-les-Flots est organisée par l'association (loi 1901) LA BELLE SOLIDAIRE.

Article 3 – Itinéraire

L'événement se réalise en marchant sur un itinéraire de 4.5km. L'itinéraire de l'événement est communiqué sur le site internet : <http://labellesolidaire.com/index.php/la-belle-de-palavas/> Les marcheurs sont soumis au code de la route sur l'ensemble de l'itinéraire.

Article 4 – Conditions de participation

L'événement est ouvert à tous. Il est expressément indiqué que les personnes inscrites participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les participants, déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher sur l'ensemble de l'itinéraire.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site internet de l'événement ou sur les points de vente dédiés (liste prochainement disponible).

Chaque participant doit :

S'acquitter des frais d'inscription payables au moment de son inscription.

L'inscription fait foi d'acceptation au de ce règlement.

Article 6 – Assurances

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la BELLE DE PALAVAS LES FLOTS.

Article 7 – Image

Par sa participation à la BELLE DE PALAVAS LES FLOTS, , chaque participant, autorise expressément l'organisateur LA BELLE SOLIDAIRE, ses ayants droits ou ayants cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'événement, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives

ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant qu'il soit collecteur ou accompagnant inscrit, autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquels elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants, collecteurs et accompagnants inscrits, dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Article 8 – La CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de LA BELLE SOLIDAIRE qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par LA BELLE

SOLIDAIRE. Par l'intermédiaire de la Belle Solidaire, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à labelle@templiersevents.com ou par courrier : LA BELLE SOLIDAIRE – 720 Rue du Printemps – 12100 MILLAU

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requiert un délai de 8 jours.

Article 9 – Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'itinéraire emprunté sans préavis.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la manifestation en cours.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption de la randonnée, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Article 10 – Dommages matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels de l'ensemble des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 11 Acceptation du règlement

La participation à la BELLE DE PALAVAS LES FLOTS implique l'acceptation sans dérogation, par l'ensemble des participants de ce présent règlement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION – LA BELLE DE PALAVAS LES FLOTS 2018